

Fiche de données de sécurité

WERA Kontaktor

1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

Préparé(e) le: 19-08-2008/ MPE	Fournisseur:
Usage du produit: Protège et tetteoie contacten.	WERA WERK Hermann Werner GmbH & Co. KG Korzerter Straße 21 - 25 D-42349 Wuppertal Tél.:+49 202-4045-277 Fax:+49 202 40 36 34 Numéro de téléphone d'urgence: +49 2002 4045 277 E-mail: abel@wera.de

2. Identification des dangers

Facilement inflammable. Irritant pour les yeux et la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Informations supplémentaires: Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

3. Composition/informations sur les composants

No. Eines	Nom chimique	Classification	w/w%	
265-151-9	Naphta léger (pétrole), hydrotraité	F; R11 Xn;R65 Xi;R38 N;R51/53 R67	30-50	3
200-661-7	Alcool isopropylique	F;R11 Xi;R36 R67	25-50	1
204-696-9	Dioxyde-de-carbone-	-	5-10	

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases R.

Autres informations
30% et plus hydrocarbures aliphatiques

4. Premiers secours

Inhalation Sortir à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Peau Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Yeux Rincer immédiatement à l'eau (de préférence avec un rince-oeil) durant au moins 5 minutes. Bien ouvrir l'oeil. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
Brûlures Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau – contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
Autres informations En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette. Symptômes : se reporter au point 11.

Préparé(e) le: 19-08-2008/MPE

Remplace:

WERA Kontaktor

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Eteindre l'incendie avec un brouillard d'eau, de la mousse, de la neige carbonique ou de la poudre. Ne pas utiliser de jets d'eau sous peine de propager l'incendie. Refroidir les stocks qui se sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou en les arrosant. Si cela peut se faire sans danger, enlever les réservoirs de la zone menacer par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Porter le même équipement de protection que celui mentionné au point 8. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon, qui doit être jeté conformément aux règles du point 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Se reporter au point 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Stockage

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de médicaments ou de produits équivalents. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50 °C.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Précautions d'usage

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés et de préférence à l'extérieur. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre A.

Gants et vêtements de protection

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Limites d'exposition professionnelle

Ingrédients	Valeur limite d'exposition	Observations
Dioxyde-de-carbone-	5000 (VME), - (VLE) ppm 9000 (VME), - (VLE) mg/m3	-
Alcool isopropylique	- (VME), 400 (VLE) ppm - (VME), 980 (VLE) mg/m3	-

VME : valeurs moyenne d'exposition. VLCT/VLE: valeurs limites d'exposition.

Les valeurs limites indiquées correspondent à Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques.

Méthodes de contrôle

Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes avec les limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Préparé(e) le: 19-08-2008/MPE
Remplace:

WERA Kontaktor

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Aérosol	Limites d'explosion: 0,9-12 vol%
Couleur: Sans couleur	Inflammabilité: 200 °C
Odeur: Solvant	VOC: 96,8%
Pouvoir de dilution dans l'eau: Insoluble	Pression de la vapeur: 4,7 (20 °C)

10. Stabilité et réactivité

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur. Réagit avec les produits fortement oxydants.

11. Informations toxicologiques

Aigu

Inhalation

Le produit peut faire dégager des vapeurs de dissolvants organiques, qui peuvent entraîner torpeur et étourdissement. En concentration élevée, les vapeurs peuvent provoquer maux de tête et ivresse.

Ingestion

Une pulvérisation dans la bouche peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche et la gorge.

Contact avec la peau

Dégraisse et assèche la peau. Une exposition prolongée peut provoquer des peaux sèches ou des gerçures.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Entraîne une sensation de brûlure et un larmolement.

Effets sur le long terme

Peut provoquer une lésion du système nerveux central

Respiration de vapeurs réépétée ou à longue durée peut causer du dommage sur le système nerveux central.

12. Informations écologiques

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

Ecotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter les aérosols avec les autres déchets, même une fois qu'ils sont vides. Les aérosols doivent être envoyés à la déchetterie municipale de déchets chimiques avec les caractéristiques techniques spécifiées ci-dessous.

Récipients de type aérosol:

Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Chiffons d'essuyage avec solvants organiques:

Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Préparé(e) le: 19-08-2008/MPE
Remplace:

WERA Kontaktor

14. Informations relatives au transport

Le produit doit être transporté conformément à la réglementation nationale et/ou internationale régissant le transport de marchandises par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

ADR: UN 1950 ; AEROSOLS, FLAMMABLE ; 2.1 ;
IMDG UN 1950 ; AEROSOLS, FLAMMABLE ; 2.1 ;

Code de classification: 5F Etiquette ADR: 2.1 Numéro d'identification du danger:
Point d'éclair: 1 °C Etiquette IMDG: 2.1 IMDG EmS.: F-D,S-U

Transport conformément à ADR 1.1.3.6:Facteur : 3. Quantité totale maximale par unité transportée: 333 kg.

MP: Marine Pollutant
* Etiquetage: UN 1950 AÉROSOLS

Quantités limitées:

ADR : Quantité maximale: 1 litre par emballage intérieur et 30 kg maximum par colis pour les emballages combinés. En cas d'utilisation de film souple ou rétractable, les valeurs limites sont les suivantes : 1 litre par emballage intérieur et 20 kg par colis.

IMDG : Quantité maximale: 1 litres par emballage intérieur et 30 kilos par colis pour les emballages combinés. En cas d'utilisation de film souple ou rétractable, la valeur limite est de 20 bruts kilos par colis (les emballages intérieurs doivent être en métal ou en matière plastique, dans une qualité ne se laissant pas facilement perforer ou déchirer).

15. Informations relatives à la réglementation



Irritant



Facilement inflammable



Dangereux pour l'environnement

Désignation du danger

Irritant; Facilement inflammable; Dangereux pour l'environnement

Symboles du danger

Xi;F;N

Phrases R

Facilement inflammable. (R11)

Irritant pour les yeux et la peau. (R36/38)

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. (R51/53)

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. (R67)

Phrases S

Ne pas respirer les aérosols. (S23)

Eviter le contact avec la peau et les yeux. (S24/25)

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. (S26)

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. (S51)

Autre étiquetage

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Restrictions d'usage

Exigences de formation

Aucune formation spécifique n'est nécessaire, mais il est impératif d'avoir une solide connaissance des consignes de la fiche de données de sécurité.

Préparé(e) le: 19-08-2008/MPE
Remplace:

WERA Kontaktor

16. Autres informations

Sources utilisées

ADR édition 2007 et IMDG édition 2006.

Classification, emballage et étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses ND 1946 et 1961, mise à jour novembre 1998 + Directive 2006/8/CE.

Classification, emballage et étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses ND 1915, mise à jour mai 2003, 29. ATP.

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Juin 2006.

Décision de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 2001/58/CE de la Commission du 27 juillet 2001 portant deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant et fixant, en application de l'article 14 de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE du Conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances dangereuses (fiches de données de sécurité). Prévention du risque chimique ND 1977, mise à jour mai 1998 + Règlement 1907/2006/CE.

Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents

Autres informations

Cette fiche de sécurité est élaborée sur la base des informations transmises sur le produit par le fournisseur au moment de la rédaction (par exemple fiches techniques et équivalent).

Texte entier de phrases R présentes dans le paragraphe 3.

R11 Facilement inflammable.

R65 Nocif: Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R36 Irritant pour les yeux.

(Elaborée dans Toxido®) F